

Département de l'Ardèche
Arrondissement de Tournon sur Rhône
Canton de Sarras
Commune d'Andance

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt sept novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune d'Andance, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame REYNAUD Christelle, Maire.

Présents : Mme REYNAUD Christelle, Maire. Mmes SOUILLARD Jocelyne, FORCHERON Chantal, M. BERTRAND Régis adjoints. Mmes CORNILLON Danielle, SONNIER Andréa, MILLET Valérie, GARNIER Justine, conseillères municipales. MM. FREYCHET Éric, CERRUTI-MICLET Roland, LAPEINE Vincent, conseillers municipaux

Excusé(es) : Brigitte CASIMIRO (pouvoir à Chantal FORCHERON), Patrick BOYER (Pouvoir à Eric FREYCHET), Clémence BONANS

Secrétaire de séance : Eric FREYCHET

Le compte rendu de la séance du 25 septembre 2023 est approuvé.

Il est rajouté à l'ordre du jour une déclaration d'intention d'aliéner (parcelle A 453 zt 1331).

Le Conseil municipal accepte la modification de l'ordre du jour et examine les questions présentes.

Madame le Maire présente aux conseillers municipaux les remerciements d'administrés suite à un décès survenu dans leur famille.

Colline du Châtelet (*Délibération n°27-11-2023-42*)

Un compte rendu de la rencontre du 24 novembre avec les cofinanceurs potentiels pour la mise en sécurité totale de la colline du Châtelet est présenté.

L'étude de diagnostic a été réalisé par le cabinet d'études GINGER CEBTP en collaboration avec le CEREMA.

Les travaux de mise en sécurité sont évalués à plus d'un million d'euros. Il est proposé de phaser en trois tranches la réalisation de cette opération, chaque tranche est estimée à 400 000€ environ T.T.C.

Le conseil municipal accepte cette proposition et décide de solliciter une subvention au titre de la DETR-DSIL.

Réflexion sur remboursement prêt à taux révisable

Un prêt a été contracté en 2004 sur une durée de 20 ans pour une somme de 300 000 €, à taux révisable. Il était destiné à financer des travaux de traversée d'agglomération.

L'échéance est annuelle, l'année 2024 présentera donc la dernière échéance.

- Le taux pour l'année 2023 s'élève à 1,90 %, soit une échéance de 19 358,49 €
- Le taux pour l'année 2024 s'élève à 4,92 %, soit une échéance de 19 932,22 €

Le conseil municipal ne souhaite pas procéder à un remboursement anticipé compte tenu des économies négligeables qui pourraient être réalisées avec un remboursement avant terme.

Décisions modificatives de fin d'exercice comptable (Délibération n°27-11-2023-43)

La fin de l'exercice comptable approche, il est nécessaire de procéder à un ajustement des ouvertures de crédit.

Il sera donc proposé la décision modificative suivante :

Cotisations auprès des organismes de regroupement non versées et non demandées à ce jour :

Dépenses de fonctionnement

C/6558 (cotisations aux organismes de regroupement)	+ 1 000,00 €
C/617 (frais d'étude)	- 1 000,00 €

Ajustement des crédits pour les travaux d'aménagement de l'espace du Souvenir :

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
C/2151 (travaux)	+ 24 365,00 €	} C/1323 (subvention)	+ 20 000,00 €
C/2152 (travaux)	- 4 365,00 €		

Cela n'affecte pas l'équilibre du budget.

Le conseil municipal accepte la décision modificative présentée

Approbation du rapport du syndicat des eaux Annonay-Serrieres (Délibération n°27-11-2023-44)

Le rapport sur le prix et la qualité du service au titre de l'exercice 2022 est présenté au conseil municipal qui l'approuve.

Déclarations d'Intention d'Aliéner (*Délibération n°27-11-2023-45*)

Plusieurs déclarations d'Intention d' Aliéner ont été reçues pour examen :

- Bien situé « La Trénière» - cadastré section B n°1463, 1464 et 1465 ;
- Bien situé « 8 rue du Ravelin » - cadastré section A n° 378 ;
- Bien situé « 2 rue des Jardins » - cadastré section A n°874 et 1324 ;
- Bien situé « 5 rue du Colonel Meyrand » - cadastré section A n°994 – 996 ;

Le Conseil municipal décide de ne pas appliquer son droit de préemption sur les biens présentés ci-dessus.

- Bien situé « 1- 3 route du Saint Joseph » - cadastré section A n°370 ;

Le bien situé au 1-3 route du Saint Joseph a fait l'objet de précédents débats au sein du conseil municipal lors de la séance du 25 septembre 2023.

Le coût des travaux est estimé à un montant supérieur à 1 millions d'euros.

Le conseil municipal ne préemptera pas sur ce bien.

Déclarations d'Intention d'Aliéner (*Délibération n°27-11-2023-46*)

Une Déclarations d'Intention d' Aliéner a été reçue pour examen :

- Bien situé « 5 rue des Tours » - cadastré section A n°453 et 1331 ;

Un conseiller municipal présent, s'est acquéreur de ce bien. Il quitte la salle le temps des débats et ne participe pas aux délibérations.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas appliquer son droit de préemption sur le bien présenté ci-dessus.

Gestion du personnel

Prise en charge des heures complémentaires et des heures supplémentaires

L'avis du Comité Social Territorial est nécessaire avant la mise à jour des modalités de prise en charge de ces heures selon la réglementation en vigueur.

Cette question est reportée à une prochaine séance, après réception de l'avis du Comité Social Territorial.

Attribution de chèques cadeaux pour l'année 2023 (*Délibération n°27-11-2023-47*)

Chaque année, le conseil municipal prend une délibération pour accorder des chèques cadeaux aux agents en poste. Les agent sont au nombre de 11 cette année 2023.

En 2022, le montant a été arrêté à 120 euros par agent. Pour l'année 2023, les crédits ont été ouverts lors du vote du budget.

Cette attribution est reconduite pour l'année 2023 sur le même montant.

Avenant convention Garantie Maintien de Salaire des agents (Délibération n°27-11-2023-48)

La municipalité a souscrit au contrat de prévoyance collective garantie maintien de salaire pour les agents, avec le centre de gestion de l'Ardèche.

Le contrat porte sur la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2025.

Pour la commune d'Andance, le taux de cotisation applicable aux agents passera de 1,32 % à 1,36 %.

La cotisation mensuelle est incluse dans les charges salariales. Le conseil municipal autorise le Maire à signer l'avenant à cette convention.

Informations

Personnel sous contrat aidé

Un agent a été recruté en contrat aidé pour la période du 12 mai 2023 au 11 novembre 2023 à hauteur de 26 heures hebdomadaires. Son contrat a été renouvelé sur la période du 12 novembre 2023 au 11 mai 2024.

Pour répondre aux besoins du service, le volume hebdomadaire a été augmenté et passe de 26 heures à 30 heures.

Abri-Bus

Pour palier l'absence d'un abri bus (par suite de la chute de l'arbre de la liberté, place Maxime Chantier), une demande de prêt de ce type d'équipement a été lancée auprès des communes de la communauté de communes.

Cette demande a été faite en attente des négociations avec le Conseil Régional sur l'implantation d'un nouvel abri.

Téléthon 2023

Une information est communiquée sur l'organisation et le déroulement du Téléthon 2023.

Compostage partagé

Après plusieurs réunions et échanges avec le SIRCTOM, un site a été retenu pour accueillir des composteurs collectifs. Cette démarche anticipée a permis de bénéficier de la gratuité du dispositif. Initié par le SIRCTOM.

Le site retenu se situe derrière les bornes d'apport volontaire situées sur la rue du Colonel Meyrand. La mise en place sera effective au printemps 2025.

Une formation a été dispensée par le SIRCTOM sur la gestion de composteurs. Aucune nuisance olfactive n'est à craindre.

Deux personnes ont été nommées référentes du site pour s'assurer de la bonne gestion du compost.

Illuminations de fin d'année

Cette année, les illuminations seront louées à une entreprise. La pose et la dépose se feront par un service extérieur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

